

TOURNEE DE PLAIDOYER EN EUROPE

PROJET DEFI 3

COMPTE
RENDU

DU 06 AU 14
AVRIL 2024



SOMMAIRE

Contexte	p. 3
Objectifs de la tournée	p. 4
Les participant.e.s	p. 5
Rencontre avec Jean-Marc BERTHON Ambassadeur français pour les droits des personnes LGBTQ+	p. 6
Rencontre au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères Rédacteur.rice.s pays (Cameroun, Gabon, Congo, RDC)	p. 10
Session de plaidoyer à la Fondation de France	p. 16
Rencontre avec Elise LEBOUCHER - Députée Membre de la Commission des affaires étrangères et membre de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes	p. 21
Petit-déjeuner dans les locaux d'Agir ensemble	p. 26
Rencontre avec Sonia ZDOROVITZOFF - Ville de Lyon Adjointe au maire Relations, coopération et solidarité internationales	p. 28
Événement ECSI (Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale) - Ordre des Avocats	p. 29
Événement plaidoy'art - Représentation ZePhiness Bar Le Court-Circuit	p. 33
Rencontre avec l'équipe de la Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes et les filles et de l'Expert indépendant sur l'orientation sexuelle et à l'identité de genre	p. 34
Événement plaidoy'art - Représentation ZePhiness Bar La Jonquille	p. 39
Réunion bilan de la tournée de plaidoyer	p. 40
Conclusion	p. 41

CONTEXTE

La troisième et dernière phase du projet DEFI met l'accent sur le 17ème et dernier Objectif de Développement Durable (ODD), qui promeut le **partenariat et le travail en réseau** pour la réalisation des ODD aux niveaux mondial, régional, national et local. DEFI 3 vise à franchir un palier supplémentaire pour **augmenter l'impact des organisations de défense des droits humains (ODDH) en accompagnant le travail en réseau via notamment la structuration du réseau DEFI** afin que celui-ci devienne une communauté de pratiques, un lieu de partage, de coopération et d'apprentissage, pérenne et autonome, pour les ODDH d'Afrique centrale.

La phase 3 du projet met l'accent sur les actions de plaidoyer en réseau, afin de maximiser l'impact des activités menées et de mutualiser les efforts et expertises des ODDH et réseaux partenaires en vue de réaliser un ou des objectif(s) commun(s). Le réseau DEFI s'est doté d'une stratégie de plaidoyer en juin 2023, et un rapport de plaidoyer sur une thématique commune au réseau à savoir, l'accès au financement pour les organisations de petite taille en Afrique centrale, a été publié en février 2024.

Afin de diffuser ce rapport de plaidoyer et de promouvoir le travail effectué par les défenseurs et défenseuses des droits humains en Afrique centrale, une tournée de plaidoyer européenne se tiendra du 6 avril au 14 avril 2024, et rassemblera 4 représentant.e.s d'ODDH travaillant sur la défense des droits des femmes et des droits des minorités sexuelles et de genre, et une artiste militante.

OBJECTIFS DE LA TOURNÉE DE PLAIDOYER

- 1** Rendre visibles les **difficultés d'accès aux financements pour les OSC de petite taille en Afrique centrale** et appeler à un allègement des procédures d'accès aux financements ainsi qu'à la création de financements intermédiaires et de financements structurels dédiés au renforcement des capacités.
- 2** Sensibiliser à la **situation des droits des femmes** en Afrique centrale, aux inégalités femmes/hommes et à la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG) ; encourager la prise en compte du genre dans les projets financés par les bailleurs de fonds ; promouvoir le respect des engagements internationaux et le développement de législations nationales en faveur des droits des femmes auprès des organisations internationales.
- 3** Sensibiliser à la **situation des minorités sexuelles et de genre (MSG)** en Afrique centrale, aux discriminations qu'ils subissent au niveau local et aux manquements de la législation nationale ; appeler à une meilleure prise en compte des MSG par les bailleurs de fonds, au respect des engagements internationaux et à l'encouragement de législations nationales favorables aux MSG.

LES PARTICIPANT.E.S



Théo
RITAC – Cameroun

Passionné de justice et de lutte pour le respect des droits humains, Théo est un activiste pétri par plus de 10 ans d'expériences. D'abord engagé dans la défense des droits des femmes LBQ dans les années 2012, il intègre une organisation communautaire en 2014, et participe la même année à la création d'un groupe pour l'épanouissement des femmes, dont il est aujourd'hui le promoteur du Centre de Recherche sur les identités de genre.

ZePhiness
Chanteuse – Cameroun

Zephiness est une artiste qui a grandi entre la région parisienne et le Cameroun, au rythme du reggae, du jazz, de la soul et de la musique africaine. Elle sort un premier single en 2010, puis un deuxième en 2023, dans lequel elle aborde le sujet des violences faites aux femmes, une cause qui lui tient particulièrement à cœur. Touchée par les injustices sociales, Zephiness utilise sa musique comme un moyen de lutte contre toutes les inégalités et les violations des droits humains.



Raphaël
Coeur Arc-en-Ciel – Congo

Fort d'une expérience de 12 ans dans la défense des droits des minorités sexuelles et de genre au Cameroun, en Afrique du Sud et au Congo, Raphaël travaille actuellement en tant que Responsable des programmes pour l'organisation Cœur Arc-en-Ciel. Située à Brazzaville, cette association est engagée dans la promotion et la protection des droits humains, des minorités sexuelles et de genre, et dans la lutte contre le VIH/SIDA. Elle axe son combat autour des droits fondamentaux tels que la santé sexuelle et reproductive, le droit à la justice ou encore le droit à la sûreté égalitaire.

Landry
Humanité Pour Tous (HPT) – République démocratique du Congo

Landry est coordinateur depuis 2015 de l'ONG Humanité Pour Tous (HPT), une association sans but lucratif engagée dans la défense des droits humains et dans la promotion et la consolidation de la paix. HPT se donne pour mission d'aider les personnes défavorisées afin qu'elles puissent exercer, recouvrer et jouir pleinement de leurs droits. L'organisation lutte notamment contre les atteintes aux droits des femmes détenues et filles domestiques.



Princesse
Réseau Femme Lève-Toi (ReFLeT) – Gabon

Passionnée de droit, Princesse est engagée depuis 2022 dans la défense des droits humains et des droits des femmes au Gabon. Elle exerce comme coordinatrice de projet au sein du ReFLeT. Elle intervient notamment pour le projet Citoyennes Engagées, qui vise à réduire les inégalités femmes/hommes et à renforcer le pouvoir d'agir des femmes au Gabon. Le ReFLeT œuvre à la promotion du leadership et de l'autonomisation des femmes, à la lutte contre les violences faites aux femmes, à la promotion de la démocratie et à l'éducation à la citoyenneté.

JOUR 1

LUNDI 08 AVRIL

Matin

Rencontre avec Jean-Marc BERTHON Ambassadeur pour les droits des personnes LGBTQIA+

La tournée de plaidoyer a été inaugurée par la rencontre avec **Jean-Marc BERTHON**, **Ambassadeur français pour les droits des personnes LGBTQIA+**. Il a été rejoint par **Léa TARDIEU**, **rédactrice Société civile, Droits humains et genre** au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

M. BERTHON a exprimé sa joie de recevoir des activistes d'Afrique francophone avec laquelle la France entretient une relation particulière.

Suite à une présentation du contexte de la tournée de plaidoyer et du projet DEFI, M. BERTHON est revenu sur sa mission confiée par le Président de la République. M. BERTHON a évoqué le contexte actuel : au niveau sociétal, on assiste à une pression croissante et à une montée du discours anti-LGBTQIA+ au niveau politique, qui prend une coloration souvent anti-occidentale et dangereuse pour les personnes LGBTQIA+, désignées comme des « ennemis de l'intérieur ». Il a rappelé l'urgence d'agir sur ces sujets. **Son mandat a été pensé pour se développer dans un cadre universaliste et républicain, et ne cherche pas à demander des droits nouveaux et spécifiques, mais à ce que soient appliqués les droits humains établis, notamment le droit à la vie privée, ou encore le droit à ne pas être discriminé.**

M. BERTHON a ensuite invité les intervenant.e.s à partager la situation dans leur pays respectif, les activités menées par leur organisation, les difficultés qu'ils rencontrent et comment la France pourrait les aider dans leur mission. Les participant.e.s ont évoqué **la question de la criminalisation de l'homosexualité dans certains pays**, (Cameroun), et **l'imprécision de la loi qui amène à des abus de la part des forces de l'ordre** (Congo-Brazzaville). Au Gabon, même si l'homosexualité a été dépénalisée, cela n'est pas gage de sécurité pour les minorités sexuelles et de genre (MSG).

M. BERTHON s'est enquit de l'évolution de **la situation au Congo-Brazzaville**. Raphaël a pris la parole sur le sujet et a développé **la stratégie de désoccidentalisation de la cause des MSG** comme étant une manière de faire de plaidoyer tout en mettant en avant les identités locales. Cette stratégie est une spécificité du Congo-Brazzaville en raison de la jeunesse du mouvement, contrairement au Cameroun et à la Côte d'Ivoire qui ont une expérience de près de 20 ans et sont donc beaucoup plus impactés par la vision occidentale. La communauté des MSG souhaite obtenir une reconnaissance identitaire et pouvoir jouir de ses droits comme elle l'entend. Cœur Arc-en-Ciel organisera en juin 2024 une conférence sur la désoccidentalisation du mouvement à Brazzaville.

JOUR 1

LUNDI 08 AVRIL

Le plaidoyer porté par Raphaël a mis l'accent sur :

- L'accès aux services de base pour les MSG comme la santé ;
- L'adoption de lois protectrices contre les discriminations à l'encontre de la communauté, en particulier dans le monde du travail ;
- L'abrogation ou la clarification de la loi sur les relations « contre-nature » ;
- Une modification de la loi pour aligner l'âge de la majorité sexuelle pour les relations homosexuelles et hétérosexuelles.

En raison de la couverture géographique du RITAC, Théo est ensuite revenu sur la **situation en RDC et au Cameroun**. En RDC, malgré une absence de loi criminalisant l'homosexualité, **une loi sur la famille dispose que celle-ci doit être composée d'un homme et d'une femme**. Sur la base de cette loi, de **nombreuses arrestations arbitraires sont commises**. S'agissant du Cameroun, lors de son dernier Examen Périodique Universel (EPU), **l'Etat a rejeté toutes les recommandations relatives à la dépenalisation de l'homosexualité, à la protection des défenseur.se.s des droits humains et à l'accompagnement des personnes trans dans leur parcours de soins**. Suite à l'annulation de la visite de M. BERTHON et de son équipe au Cameroun en juin 2023, les organisations de la société civile (OSC) ont été convoquées par le gouvernement. Selon ce dernier, le communiqué annonçant la venue de l'Ambassadeur Berthon donnait l'impression que la France voulait imposer ses idées au Cameroun. Néanmoins, **le gouvernement camerounais reste ouvert à la discussion et au changement**. A ce propos, en lien avec la tenue de la Conférence francophone sur le VIH/sida et les hépatites (AFRAVI) du 16 au 19 avril 2024, les autorités camerounaises ont mis en place des formations pour les agent.e.s des aéroports afin que les personnes arrivant au Cameroun se sentent en sécurité, peu importe leur orientation sexuelle ou leur identité de genre. Toutefois, ce n'est pas parce que les propos du ministre camerounais de la Santé sont encourageants qu'ils sont soutenus par l'ensemble du gouvernement. Enfin, Théo a évoqué son regret que **les avancées restent officieuses**. A titre d'illustration, des examens anaux pour déterminer si une personne est homosexuelle sont interdits dans certaines régions grâce à des accords tacites obtenus, mais se perpétuent ailleurs, faute de note officielle.

Par la suite, M. BERTHON a exprimé sa crainte que **la situation en Ouganda (adoption de la peine de mort pour homosexualité « aggravée ») serve d'exemple pour les pays alentours**. En effet, l'Ouganda a produit un communiqué pour encourager les autres Etats à adopter des lois restrictives à l'encontre des MSG. Néanmoins, le cas de l'Afrique du Sud a été évoqué pour son influence sur les Etats frontaliers considérés comme *gay friendly*.

JOUR 1

LUNDI 08 AVRIL

M. BERTHON a également évoqué les réflexions pour de **nouvelles initiatives auprès des Nations Unies pour la dépénalisation de l'homosexualité et de la transidentité**. Le gouvernement français souhaiterait qu'**une résolution des Nations Unies appelant à la dépénalisation et indiquant qu'il est contraire aux droits humains de criminaliser les personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, soit adoptée**. Il s'agirait alors d'une position de la communauté internationale opposable aux gouvernements. Avant de proposer une résolution, **une déclaration sera présentée en juin** afin de voir si le rapport de force a évolué depuis les précédentes déclarations sur le même sujet. S'ils estiment que le rapport est favorable, ils souhaiteraient **présenter une résolution à l'automne aux Nations Unies**. Début avril 2024, une résolution a été adoptée à Genève sur les personnes intersexes ce qui est plutôt encourageant. Suite à l'adoption de cette résolution, des instructions ont été transmises aux ambassades pour qu'elles se mobilisent sur le sujet, à savoir :

- Organiser une réunion au moins une fois par an avec les OSC ;
- Apporter un soutien financier aux OSC (fonds pro-LGBT créés à cette fin) : financement d'actions de plaidoyer, de services concrets apportés aux personnes vulnérables (assistance psychologique, médicale, mise à l'abri, etc.), etc. ;
- Utiliser la diplomatie culturelle ;
- Accorder une attention particulière aux personnes demandant un visa pour se mettre à l'abri et/ou demander l'asile ;
- Déclarer les enceintes diplomatiques « lieu sûr » pour les personnes en danger.

Les intervenant.e.s ont également manifesté le souhait qu'**une résolution de protection pour les défenseur.se.s soit adoptée en raison des dangers encourus et de leurs conséquences sur leur santé mentale, et qu'un soutien soit fourni par le ministère**. Théo a notamment pris l'**exemple des demandes de visas qui ont été difficilement obtenues** pour la tournée de plaidoyer, et a sollicité la délivrance de visa longue durée pour les défenseur.se.s des droits humains (DDH) afin de pouvoir plus librement venir en France pour des ateliers, formations, sessions de plaidoyer, événements comme La marche des Fiertés. Cette situation a été constatée par M. BERTHON et Delphine BORIONE, Ambassadrice pour les droits humains. C'est pourquoi, ils ont demandé que soient mis en place **des visas alternatifs à l'asile aux DDH**. M. MACRON a donné son accord le 10 décembre 2023. Il faut désormais le mettre en œuvre. Un dialogue est en cours entre le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Intérieur afin de transmettre des instructions aux ambassades pour délivrer ces visas.

Les conditions d'obtention pré-identifiées sont les suivantes :

- Etre un.e DDH identifié.e.s publiquement et pouvant être en danger ;
- Avoir un caractère représentatif de la communauté défendue ;
- Avoir un impact important sur la société.

JOUR 1

LUNDI 08 AVRIL

De plus, Raphaël a émis la recommandation suivante : **créer un fonds régional participatif pour les MSG en Afrique centrale**, comme cela existe en Afrique de l'Est et de l'Ouest. Un travail de réflexion a été initié par plusieurs OSC au Cameroun, Gabon, Congo, RDC et RCA. Mme TARDIEU a souligné que le ministère des Affaires étrangères français encourageait les ambassades à financer de tels projets via le fonds Equipe France. Elle a incité les participant.e.s à se tourner directement vers les ambassades pour se saisir de cet instrument. Néanmoins, il a été souligné que les enveloppes destinées aux MSG ne sont généralement pas très importantes, en comparaison, par exemple au Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF), alors même que les enjeux sont majeurs. Mme TARDIEU a précisé que, concernant le FSOF, l'appel à projet en cascade est sensé également soutenir les organisations défendant les MSG. Elle a appelé les ODDH à se rapprocher de ce fonds. Pour la création d'un fonds régional pour les MSG en Afrique centrale, M. BERTHON a déclaré qu'une demande doit être formulée par les OSC des différents pays où elles font part de ce besoin. Selon lui, il serait possible de se tourner vers l'Agence française de développement (AFD), le fonds Equipe France et Egides. Théo a précisé qu'Egides accompagnait déjà la mise en place progressive de ce fonds. M. BERTHON a encouragé les participant.e.s à maintenir le dialogue avec ces différent.e.s acteur.ice.s dont lui-même, afin que ce fonds voit le jour.

L'entretien s'est achevé par l'intervention de Raphaël sur le **renforcement de capacités des DDH. Les DDH francophones sont fortement défavorisé.e.s par rapport aux anglophones.** Beaucoup de DDH le deviennent par passion et n'ont pas forcément les outils nécessaires pour mener leur combat. Or, lorsqu'un appel à manifestation est lancé pour une formation, il faut savoir parler anglais, ou bien ce ne sont que les ressortissant.e.s d'Afrique de l'Est ou de l'Ouest qui peuvent y participer. **De nombreuses formations excluent ainsi les DDH d'Afrique centrale qui se forment sur le tas.** Grâce au réseau DEFI, des formations ont pu être animées, mais il s'agissait de sessions de 2 heures seulement, alors que celles des pays anglophones peuvent s'étaler sur un mois voire même un an pour certaines. Cependant, pour faire avancer la cause des droits humains, il faut avoir des activistes fort.e.s et outillé.e.s grâce au renforcement de capacité. Ainsi, **il est nécessaire que les personnes francophones soient mieux intégrées à ces formations, notamment en les ouvrant aux candidat.e.s francophones, en élargissant l'accès aux traductions en français, et en favorisant des bourses pour y accéder.** M. BERTHON a accueilli ces requêtes en prenant d'autres exemples d'événements où une traduction en français est indisponible (ILGA, Commission pour l'égalité des droits). La dernière conférence de Pan Africa ILGA était majoritairement destinée aux anglophones, excluant ainsi la moitié du continent. M. BERTHON a affirmé se concentrer sur cette question pour obtenir des solutions concrètes.

JOUR 1

LUNDI 08 AVRIL

Après-midi

Rencontre avec les rédacteur.rice pays (Gabon, Congo, RDC, Cameroun) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Le 2ème rendez-vous de la tournée de plaidoyer a été réalisé auprès des rédacteur.rice.s pays du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Etaient présent.e.s :

- Marceau FERRAND, Rédacteur pays Angola et Congo-Brazzaville
- Elsa GENETAY, Rédactrice pays Cameroun
- Aurel TREIZENEM, Rédacteur pays RDC
- Inès MERO, Rédactrice pays Gabon et Guinée équatoriale

Dans un premier temps, les rédacteur.rice.s pays sont revenu.e.s sur leurs missions. Un.e rédacteur.rice est un terme ancien qui date du XIXème siècle. Il indique que la personne suit un dossier géographique ou thématique. Quand il s'agit d'un dossier géographique, tous les sujets en lien avec l'ambassade sont couverts : militaire, politique, défense, social, culturel, économique, environnement. Le.a rédacteur.rice est l'interlocuteur.rice naturel.le des ambassades sur place et des équipes à Paris. Iels vont avoir une vision d'ensemble des acteur.rice.s pertinent.e.s (acteur.rice.s institutionnel.le.s, entreprises, OSC). Les échanges avec ces acteur.rice.s ont ensuite un impact sur la coopération. Les rédacteur.rice.s pays sont également amené.e.s à donner leur avis sur les projets financés par les ambassades et l'AFD.

Les intervenant.e.s ont ensuite été invité.e.s à présenter leur contexte d'intervention.

Concernant les MSG, l'environnement juridique en Afrique centrale pénalise les relations sexuelles entre personnes de même sexe. Si certaines lois criminalisent explicitement l'homosexualité comme au Cameroun (article 347-1 du code pénal, article 83-1-2 de la loi relative à la cybersécurité et cybercriminalité), d'autres sont floues comme au Congo-Brazzaville. Lorsqu'elles sont absentes, d'autres lois sont revendiquées comme en RDC. Au Gabon, malgré la dépenalisation de l'homosexualité, les violences se sont accrues contraignant la communauté à se cacher. Dans le cadre de la transition politique, ces violences sont médiatisées et instrumentalisées.

Les intervenant.e.s sont ensuite revenu.e.s sur les conséquences de ces législations discriminatoires à l'encontre des MSG :

- Violences policières et arrestations arbitraires ;
- Taux de contamination au VIH de plus en plus élevé car les MSG craignent le rejet en milieu hospitalier et certains médecins refusent de soigner les patient.e.s car leur religion ne leur permet pas de toucher des personnes homosexuelles ;
- Fuite en milieu scolaire du fait de l'homophobie des professeur.e.s et des élèves ;
- Rejet familial.

JOUR 1

LUNDI 08 AVRIL

Face à ces constats, **plusieurs actions sont mises en place** par les OSC. Par exemple au Cameroun, il existe huit **refuges** sur le territoire, des **allié.e.s à contacter en cas d'arrestation**, et des **centres médicaux répertoriés délivrant des soins aux personnes queer** sans les stigmatiser. Beaucoup de travail reste encore à accomplir : du chantage persiste, des viols correctifs sont commis dans les familles, des mariages forcés sont organisés, les enfants sont déscolarisé.e.s voire non-scolarisé.e.s, des exorcismes sont réalisés, etc. Face à ces violences, **un système de reporting des cas** a été mis en place au Cameroun et des rapports nationaux sont consacrés à ces violences. Cet outil est d'ailleurs porté au niveau des sphères politiques et des ambassades. Néanmoins, ce système ne s'est pas encore développé dans les autres pays, à l'image du Gabon où les victimes ont peur de dénoncer les violences. La RDC commence à le faire avec la mise en place d'une application et d'un consortium avec le Burundi.

Le rédacteur pays du Congo-Brazzaville est revenu sur le fait que **le Président du Congo, en comparaison avec d'autres chefs d'Etat comme en Ouganda ou au Cameroun, ne tenait pas de propos véhéments visant à stigmatiser les MSG. Il est plutôt ouvert sur la dépénalisation de l'homosexualité, mais demeure le politiquement correct** : la voix du peuple prévaut. Il a déjà proposé à ce que l'homosexualité soit dépénalisée, mais le Parlement conservateur a refusé, car cela serait une « attaque » à la souche africaine incarnée par la famille hétéronormée. A cette occasion, Raphaël a annoncé qu'un travail était engagé entre la Commission nationale des droits de l'Homme et Cœur Arc-en-Ciel. La commission a accepté de développer ce partenariat tant qu'il ne s'appuie pas sur « l'agenda occidental ». Il n'y a pas de position officielle du gouvernement congolais contre les MSG. *A contrario*, il n'y a pas non plus d'acceptation claire des MSG.

Théo est ensuite revenu sur le refus des recommandations formulées dans le cadre de l'EPU en 2023 par le gouvernement camerounais (cf. rencontre M. BERTHON).

La rédactrice pays du Cameroun a également souhaité en savoir davantage sur **les projets financés dans le cadre de DEFI 3**. Théo a ainsi présenté le projet porté par le RITAC avec l'Association pour la Valorisation de la Femme (AVAF) et Défendre C'est Ma Vocation (DCMV). L'objectif du projet était de promouvoir les droits des personnes isolées des canaux de communications usuels, et de sensibiliser les allié.e.s sur les besoins spécifiques les femmes LBQ en matière de santé sexuelle et reproductive. Le projet a ainsi permis de former des agent.e.s de suivi communautaires chargé.e.s d'être en contact direct avec les victimes ou survivant.e.s de violence, de leur fournir un accompagnement psychologique et un parcours de soin non stigmatisant. Une application de documentation des cas de VBG a aussi été créée et est désormais utilisable par les victimes elles-mêmes.

JOUR 1

LUNDI 08 AVRIL

En parallèle des droits des MSG, plusieurs participant.e.s travaillent sur **les droits des femmes** dans le cadre du projet DEFI dont **Humanité Pour Tous (HPT) en RDC**. Landry a évoqué les activités de son organisation qui travaille notamment avec **les femmes détenues et les filles domestiques**. Avec la guerre qui sévit à l'est de la RDC, beaucoup de femmes et filles des villages sont venues en ville et font des travaux domestiques. De nombreuses violences sont exercées à leur encontre et aucune loi ne les protège. Elles n'ont par ailleurs pas de contrat légal. HPT a commencé par sensibiliser ces femmes sur leurs droits et leur fournir un accompagnement juridique et judiciaire. Cependant, les filles domestiques ne veulent pas nécessairement ester en justice, donc il s'agissait de faire davantage de médiation avec les employeur.se.s. Par ailleurs, avec la guerre, les arrestations sont nombreuses. Depuis l'état de siège décrété en avril 2022, le nombre de femmes accueillies dans le pavillon pour femmes de la prison de Goma a triplé. Les hommes sortent plus facilement de détention car ils en ont davantage les moyens, contrairement aux femmes qui, faute d'argent pour payer un.e avocat.e, purge une peine supérieure à leur condamnation. En outre, l'organisation a mis en place une *Ecole pénitentiaire* dans la prison pour sensibiliser les femmes sur leurs droits et la procédure pénale afin qu'elles puissent identifier les irrégularités lors de leur arrestation. Aujourd'hui, elles continuent d'alerter HPT sur des cas d'arrestations arbitraires.

Le rédacteur pays de la RDC a demandé **si les arrestations arbitraires sont directement liées à l'état de siège, plus qu'à la reprise des combats**. Il a aussi cherché à savoir si **HPT avait accès aux zones contrôlées par les groupes armés**, dont le M23. Les informations suivantes ont été transmises par Landry :

- Avant l'état de siège, il y avait une cinquantaine de femmes détenues à Goma contre 145 aujourd'hui. Cette augmentation est notamment due aux perquisitions sans mandat entraînant l'arrestation de famille entière car suspectée de collaborer avec les groupes rebelles. Au sein de la prison de Goma, sur les 145 femmes détenues, seules 19 ont été condamnées. Les autres sont en détention provisoire, sans enquête.
- HPT n'est pas physiquement présent dans les zones contrôlées par les groupes armés mais dispose de points focaux.

Quant au **Gabon**, le pays est assez avancé en termes de textes en faveur de **l'égalité femme-homme**. Cependant, les stéréotypes persistent et les discriminations et les violences continuent d'être perpétrées au nom de la culture et des traditions. **Par exemple, la loi 009 impose qu'il y ait 30% de femmes dans les instances décisionnaires. Ce quota n'était pas respecté avant le coup d'Etat**. Une sensibilisation a été menée au sein des partis politiques à cette fin. Sur 118 personnes dans les partis politiques, il n'y a qu'une trentaine de femmes réparties sur les 14 partis. Certains ont affirmé qu'ils ne respecteraient pas les quotas afin de conserver leur électorat. **Il y a un véritable écart entre les textes et la réalité**. En ce sens, le Réseau Femme Lève-Toi (ReFLet) a créé une médiathèque numérique visant à informer les femmes sur leurs droits, à travers des outils pratiques et des fiches explicatives.

JOUR 1

LUNDI 08 AVRIL

Aujourd'hui, dans le gouvernement de transition, la parité n'est pas respectée alors même que le gouvernement s'était engagé à respecter les textes de lois. Le ReFLeT soutient ainsi les femmes politiques et milite pour l'adoption d'un décret d'application de la loi 009. La rédactrice pays du Gabon a souhaité avoir davantage d'information sur **le dialogue national** qui sera initié prochainement au Gabon : **Est-ce que, pendant la phase de consultation nationale, il y a des OSC qui vont participer activement aux discussions sur les droits des femmes ?** Selon la rédactrice, ce qui est important, c'est de préparer l'après. Au regard de la légitimité que le nouveau gouvernement va avoir sur la scène internationale, il aura cette pression de respecter ses engagements internationaux. Sur le sujet des MSG, il y a une inquiétude des OSC car plusieurs représentant.e.s religieux.ses voudraient revenir sur certaines avancées. C'est une question qui inquiète également des OSC pour les droits des femmes. Princesse a réagi en précisant que le ReFLeT ne prendra pas part au dialogue national car aucune de ses deux contributions n'a été retenue. Par contre, le ReFLeT anime des sensibilisations à destination des jeunes et des femmes pour informer sur ce qu'est le dialogue national. Princesse a par ailleurs confirmé les inquiétudes des OSC exprimées par la rédactrice. Une loi avait instauré **le Centre d'accueil Gabon Egalité** ayant pour objectif d'écouter et d'accompagner les victimes de violences. Or, depuis le coup d'état, ce centre est inactif. Pourtant, la demande est réelle. Le ReFLeT est actuellement en campagne numérique sur les droits des femmes de sorte que, au-delà de tous les aspects politiques relevés, ne soit pas oublié que des violences sont perpétrées voire accentuées par ce contexte.

A la suite de ces propos, Séraphine s'est présentée en tant qu'artiste et femme ayant vécu des violences. Sa chanson "Sauve qui peut", lauréate du concours de Plaidoy'art organisé par Agir ensemble, relate ces violences dont elle n'a pu parler pendant 5 ans. Selon elle, ce qui empêche les femmes de dénoncer ce qu'elles vivent est **le manque de mesure de prise en charge, d'accompagnement et de suivi**. La violence est établie dans les mœurs et dans la culture. Sa mère a été violentée par son père, tout comme sa grand-mère et probablement toutes les femmes de sa lignée. D'ailleurs, dans la majorité des tribus au Cameroun, lorsqu'une femme qui se met en couple ne se fait pas battre par son époux, elle pense qu'il ne l'aime pas. C'est pourquoi, la sensibilisation est essentielle afin que les femmes comprennent que cette violence n'est pas normale.

A l'issue de ces présentations, **les dispositifs de financement mis en place par les ambassades pour accompagner les OSC** ont été évoqués. Ces derniers varient d'une ambassade à une autre (cf. rapport de plaidoyer du réseau DEFI). L'exemple du Congo-Brazzaville a été pris où 2 guichets ont été mis en place en 2024, tandis que l'ambassade de France au Cameroun a supprimé son PISCCA au profit de dispositifs peu connus par les OSC. La rédactrice pays du Cameroun a alors précisé que l'ambassade a fait évoluer ses méthodes de financement suite au dialogue engagé avec les OSC. Le PISCCA étant un dispositif médiatisé avec un appel à projet public, cela pouvait mettre en danger les partenaires travaillant notamment sur les questions relatives aux MSG.

JOUR 1

LUNDI 08 AVRIL

La rédactrice pays a également rappelé que l'ambassade du Cameroun possède des dispositifs assez flexibles et reste mobilisée sur des secteurs de collaboration divers, créant ainsi pour les OSC des possibilités de financement hors cadre des appels à projets classiques. Théo a fait part que le RITAC avait bénéficié de ces financements en 2022 et en 2023, mais il s'agissait de petits financements ponctuels. Par ailleurs, les canaux d'accès à ces fonds ne sont pas clairs, surtout pour les OSC émergentes. **Pour le Gabon, la rédactrice pays a annoncé qu'un nouveau PISCCA sera lancé en 2025 pour les droits des femmes.** Quant aux MSG, il y a une volonté de l'ambassade de soutenir les associations travaillant sur ces enjeux tout en assurant la protection des DDH.

Les difficultés d'accès au financement ont également été rappelés. Le Congo-Brazzaville est par exemple exclu des appels à projet, car considéré comme un pays non prioritaire et ne disposant pas d'une loi criminalisant explicitement l'homosexualité. Ainsi, les financements sont dirigés vers des pays pénalisant l'homosexualité, car les bailleurs considèrent, à tort, que l'insécurité est plus importante pour la communauté dans ces territoires. De surcroît, **il y a une surabondance de fonds pour le VIH/sida** qui exclut les femmes et les travailleurs.ses du sexe au détriment d'activités de promotion des droits. Or, la communauté a besoin d'assainir l'environnement en matière de droits humains. La rédactrice pays du Cameroun a expliqué que cette orientation résulte d'une demande des partenaires pour garantir leur sécurité et réduire les menaces en lien avec leurs activités. Cet axe permet également d'ouvrir le dialogue avec les gouvernements locaux et de le maintenir. Pour réorienter ces fonds sur les droits humains, **il serait nécessaire de débloquer des financements pour protéger les DDH travaillant sur les problématiques sensibles.** Princesse a également souligné les situations de décalage entre les thématiques financées par les appels d'offre et les besoins des populations.

Cet accès au financement risque d'être davantage contraint dans les prochains mois car **la France a décidé de baisser l'Aide Publique au Développement (APD) à hauteur de 800 millions d'euros.** Or, réduire l'APD impacte directement et significativement le travail des OSC, puisque la France est le pays qui a le plus de relation avec la société civile dans les pays francophones d'Afrique centrale. Les rédacteur.rice.s pays ne savent pas encore comment vont être imputées ces réductions budgétaires. Cependant, **la volonté du gouvernement français et du Président de la République est de renforcer les échanges avec les OSC sur le continent africain.** De plus, il a été affirmé que les ambassades françaises sont régulièrement en relation avec des représentations diplomatiques de pays non-francophones qui souhaiteraient davantage soutenir la société civile locale. A terme, il s'agirait d'une ouverture vers plus de financements.

La rencontre s'est conclue par une intervention de Séraphine qui a rappelé l'importance de prendre en compte tous les canaux de sensibilisation et de lutte pour les droits humains dont l'art qui est un important vecteur de dénonciation. C'est pourquoi l'art devrait avoir sa place dans les projets financés, car les artistes sont peu accompagné.e.s.

JOUR 1

LUNDI 08 AVRIL



Rencontre avec Jean-Marc BERTHON, Ambassadeur français pour les droits des personnes LGBT+



Rencontre avec les rédacteur.ice.s pays du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

JOUR 2

MARDI 09 AVRIL

Matin

Session de plaidoyer à la Fondation de France avec l'AFD, la Fondation de France, Egides et la fondation RAJA

La session de plaidoyer à la Fondation de France a débuté par un tour de table :

- Lou CURIEN-MEKADEM travaille à la **Fondation de France** depuis 2 ans sur deux programmes liés à la promotion de l'égalité des genres :
 - Un programme en cours de création sur les enjeux liés au genre
 - L'appel à projet *Genres et VIH* créé en 2004 et qui se clôturera en 2025. C'est dans le cadre de ce programme et de DEFI 2 qu'un partenariat entre Agir ensemble et la Fondation est né.
 - Lou accompagne également des fondations abritées dites « familiales » dans leurs projets philanthropiques.
- Fabien MARIANNE travaille pour **Egides**, un réseau rassemblant 200 organisations LGBT+ dans la francophonie. Son objectif est de développer et de pérenniser les mouvements francophones LGBT+ dans une trentaine de pays. Il était membre du jury du concours de plaidoy'art organisé par Agir ensemble.
- Alexandra DETHYRE est cheffe de projet à la **fondation RAJA**. Cette dernière finance des associations dans le monde entier pour les droits des femmes.
- Emilie ABERLEN travaille à l'**Agence française de développement (AFD)**. Elle est également référente "Droits humains". Elle a instruit et suivi plusieurs projets d'Agir ensemble dont le projet DEFI quasiment depuis la phase 1. L'AFD a un accord de partenariat avec la Fondation de France par le biais duquel elles co-financent des projets portés par des associations.
- Sofia LAROUSSE est responsable du collectif d'action "**Droits humains et discrimination**" à la **Fondation de France** qui intègre toutes les questions d'égalité de genre au sein de la Fondation.

Les participant.e.s à la tournée de plaidoyer se sont ensuite présenté.e.s ainsi que les actions menées par leur organisation.

- Séraphine a commencé en rappelant qu'elle n'est pas membre d'une association mais collabore avec certaines d'entre elles. En tant qu'artiste, elle fait beaucoup de sensibilisation via la musique.
- Princesse a ensuite présenté le **ReFLeT** dont elle fait partie et qui rassemble près de 400 membres. Son ambition est d'influencer la politique socio-économique et la vision que les femmes ont d'elles-mêmes et de la société gabonaise. La mission principale du réseau est l'autonomisation des femmes et le renforcement de capacités. Le slogan du ReFLeT est : « Femmes, osons ».

JOUR 2

MARDI 09 AVRIL

- Pour ce faire, les actions suivantes sont réalisées :
 - Une caravane de sensibilisation politique en 2019 a sillonné 4 provinces du Gabon afin de sensibiliser les femmes sur leur implication politique, les former sur le leadership, et mettre en place des Activités Génératrices de Revenus (AGR).
 - Un projet est dédié aux femmes politiques par l'organisation de formations sur le leadership, la confiance en soi et la prise de parole en public.
 - Un colloque a été organisé par le réseau suite au coup d'Etat d'aout 2023 afin d'informer la population sur ce qu'est un dialogue national, une transition démocratique et sur ce qui doit être attendu d'une telle transition.
- Landry est revenu sur les activités de HPT en RDC et des projets soutenus par Agir ensemble depuis la phase 1 de DEFI.
 - Phase 1 : le projet visait à sensibiliser, de l'école à la communauté entière, les hommes sur les conséquences des violences sexuelles et sur le cadre législatif.
 - Phase 2 : le projet ARDID (Appui au Respect du droit et de la Dignité en Détention) avait pour objectif de promouvoir les droits des personnes détenues.
 - Phase 3 : le projet PRODAJUF (Promotion du droit et accès au Droit des femmes vulnérables et à la Justice) avait pour cible les femmes domestiques (sensibilisation au droit du travail, médiation avec les employeurs) et les femmes détenues (sensibilisation par la radio, formation en coupe et couture, etc.).
- Quant au RITAC, celui-ci a rejoint DEFI au cours de sa phase 3 avec 2 autres organisations : l'AVAF et DCMV. Le projet financé avait pour cible les femmes LBQ dans la ville de Yaoundé et d'Ebolowa. Le RITAC avait un rôle de coordination et de formation des agent.e.s de suivi communautaire (documentation des VBG, accompagnement psychosocial et/ou juridique des victimes). Au début du projet, l'application de collecte des données n'était accessible que pour les personnes formées. Désormais, les victimes peuvent aussi y accéder afin de pouvoir signaler une violence imminente ou immédiate, et ainsi diminuer le temps de réponse ; et afin d'avoir accès aux services en ligne (juriste, médecin ou psychologue). Des partenariats ont également été noués dès le début du projet avec des prestataires de services, des personnels de santé et des forces de l'ordre, principaux auteurs de violences, afin d'en faire des allié.e.s. De manière plus globale, le RITAC est un réseau regroupant des individus dont les actions s'inscrivent dans le cadre de la construction d'un mouvement trans, de la lutte pour l'autonomisation des personnes et des groupes trans, du renforcement de la visibilité et de l'accompagnement du changement de la législation. Le RITAC a des membres au niveau de la RDC, Gabon, Congo, RCA et Cameroun. Il y a 18 membres organisations et 7 membres individus. Plusieurs activités sont menées par le RITAC comme des analyses situationnelles au Congo et au Cameroun, et l'accompagnement à la création de groupes trans au Gabon, de coalitions trans au Congo, et d'organisations au Cameroun.

JOUR 2

MARDI 09 AVRIL

- Raphaël est responsable des programmes à **Cœur Arc-en-Ciel** au Congo. Dans le cadre de DEFI 3, iels ont porté un projet en consortium avec plusieurs organisations basées à Pointe Noire. Iels ont mis en œuvre une activité en continu : la documentation des cas de VBG grâce à des pairs éducateur.rice.s, qui a permis la production d'un rapport de documentation. Des activités de sensibilisation communautaire ont également été menées, car les victimes de violences ne connaissaient pas leurs droits. A l'issue de DEFI 3, Coeur Arc-en-Ciel a été convié à la Commission nationale des droits de l'Homme en vue d'une collaboration future. L'organisation mène également des activités de plaidoy'art (pièce de théâtre, court-métrage "Michel" sur le rejet familial) pour toucher le plus grand nombre. Aujourd'hui, le court-métrage a cumulé 5000 vues sur YouTube.

A l'issue de ces présentations, **les difficultés d'accès aux financements** ont été abordées :

- **Les difficultés structurelles des OSC** : Princesse a pris l'exemple du ReFLeT où l'équipe est composée de bénévoles mais n'ayant pas toujours les compétences ou la formation adéquate. Iels apprennent sur le tas ce qui peut entraîner des difficultés pour fournir aux bailleurs de fonds les documents requis (rapports d'activité, fiches de compte, récépissé définitif, etc). Par conséquent, les OSC sont écartées des financements internationaux, ou sont mises sous tutelle d'une ONG internationale. Princesse a demandé **la mise en place de formations pluriannuelles** pour que les OSC soient régulièrement renforcées.
- **L'absence de micro-budgets pour des projets d'artistes engagé.e.s ;**
- **Des procédures de financement contraignantes** notamment pour justifier les fonds ;
- **Des mécanismes de financement et d'intervention inadaptés au contexte.** La plupart des bailleurs arrive avec un agenda prédéfini, alors qu'il existe des problématiques précises sur le terrain. L'agenda politique du bailleur est parfois en décalage avec la réalité locale. Landry a pris l'exemple d'un projet pour les personnes détenues en RDC financé par l'Union européenne qui visait à rendre la justice plus accessible aux citoyen.ne.s. Or, la société civile n'étant pas consultée au préalable, le projet ne s'insère pas correctement dans la vie locale et ne répond pas aux besoins à savoir : la gratuité des visites dans les prisons qui est affichée mais non respectée, tout comme le dépôt de plainte, ce qui restreint l'accès à la justice pour la population.

Sofia LAROUSSE a posé la question suivante sur le renforcement de capacités : **fournir un tel renforcement ne contribue-t-il pas à continuer de travailler d'une manière européenne-centrée sans laisser l'opportunité à chaque contexte, à chaque pays de réinventer sa société civile selon ses propres valeurs et sa propre histoire ?**

- Pour Princesse, il existe aujourd'hui une volonté forte à être original, à se différencier en tant qu'Africain.e. Néanmoins, l'Afrique n'est pas en dehors du monde et il y a des normes et des procédures à respecter. *"C'est lorsqu'on sait comment ça marche, qu'on peut déterminer comment on veut que ça marche"*. L'idée est de s'autonomiser, tout en demandant aux bailleurs de fonds de mieux prendre en compte les réalités du terrain.

JOUR 2

MARDI 09 AVRIL

- Pour Théo, il serait souhaitable de pouvoir faire autrement, par exemple de pouvoir postuler à l'oral. Selon lui, le renforcement de capacités représente un apprentissage constant, permettant à la personne de se réinventer sans cesse.
- Raphaël a quant à lui souligné que les bailleurs affirment comprendre les réalités locales, mais veulent tout de même que leurs procédures soient respectées. Il est parfois ardu de répondre aux critères et ça peut être décourageant pour des OSC émergentes. C'est pourquoi, des micro-projets devraient être financés afin qu'elles puissent se développer progressivement et qu'elles gagnent en crédibilité. Actuellement, les critères d'éligibilité sont assez rigides. Il s'agit d'un cercle vicieux où les plus importantes OSC reçoivent les subventions et se renforcent, tandis que les OSC émergentes demeurent à l'écart.

Le parallèle a été fait avec le rapport de plaidoyer du réseau DEFI sur l'accès aux financements qui détaille la mise en place de micro-financements par les ambassades de France via le PISCCA qui s'élève à 40 000€, tandis que les financements du palier supérieur sont de 500 000€ comme ceux de l'AFD. **Il y a ainsi un écart très important entre les différentes opportunités de financement.** Les OSC sont de ce fait bloquées, car il n'est pas évident de passer du premier au second stade en raison de l'absence de financements intermédiaires. Si certains existent comme **le fonds Amplified** (enveloppes entre 80 000€ ou 100 000€), ils sont rares. **Les fonds sont donc captés par des ONG intermédiaires, comme Agir ensemble, qui reçoit la visibilité, se renforce et se structure, alors que ce sont les OSC locales qui sont chargées de réaliser les actions sur le terrain.** Les membres d'Agir ensemble ont également déploré **le manque de fonds pour réaliser des missions terrains**, et les contraintes de recourir à des outils de visioconférence, reporting qui ne correspondent pas à la manière de faire locale.

Mme DETHYRE a évoqué **le développement de fonds féministes allouant des petites subventions (entre 2 et 10 000€)** avec des appels à projets non fléchés et des reporting assouplis. La Fondation RAJA en a lancé un sur les Femmes et le Climat notamment.

Mme ABERLEN, en tant que représentante de l'AFD à cette rencontre, a entendu les difficultés évoquées. Toutefois, elle affirme qu'ils n'ont pas les fonds pour couvrir la diversité des tailles d'organisation présentes en Afrique centrale. Chaque année, il y a plus de demandes de financement que de fonds disponibles. Par ailleurs, elle a rappelé que **l'AFD a la possibilité, au-delà des projets, de financer des initiatives des OSC**, ce qui n'est pas le cas de bailleurs de fonds analogues. Certes, des appels à projets sont très contraignants en termes de critères d'éligibilité, mais ils permettent de financer des projets issus de la société civile et non pas selon un agenda prédéfini par le bailleur. **Le droit d'initiative des OSC locales doit être sauvegardé.** Les OSC doivent diversifier leur financement en se tournant vers d'autres bailleurs plus flexibles comme les fondations. **De plus, les fonds publics comme ceux de l'AFD sont soumis à des obligations de redevabilité élevées et croissantes. Le filtrage va donc s'intensifier.**

JOUR 2

MARDI 09 AVRIL

D'une part, il est possible d'intégrer dans les projets, que ce soit d'OSC françaises ou locales, des activités de structuration du milieu associatif local. Le renforcement de capacités n'est pas refusé par les bailleurs et peut tout à fait s'intégrer dans les projets. Par ailleurs, l'AFD fait appel à **des fonds intermédiés** : elle va céder 500 000€ et le fonds va rétrocéder de l'argent. C'est par exemple le cas de l'**Agence des micro-projets** à qui de l'argent va être versé pour financer des petites OSC issues de la diaspora ayant besoin de petits financements depuis la France vers leur pays d'origine. Depuis 4 ans, l'AFD réfléchit à un **fonds intermédié sur les droits humains avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, la Plateforme droits humains et la Fondation de France**. Toutefois, ce fonds n'a toujours pas vu le jour. Il y a un **plaidoyer à mener pour s'assurer que les fonds intermédiés ne bénéficient pas qu'aux membres de la société civile française**. Aujourd'hui, la concurrence est telle pour accéder à des financements d'autant plus dans un contexte de rétrécissement de l'espace pour la société civile et de remise en question des droits humains, que beaucoup d'OSC françaises sécurisent les enveloppes pour elles au détriment de partenaires externes.

Enfin, concernant la **coupe budgétaire de 800 millions d'euros de l'aide publique au développement**, Mme ABERLEN a confirmé que cela allait **contraindre davantage l'accès au financement public**. Elle a souligné tout de même que les fonds étaient en croissance ces dernières années. Néanmoins, cette réduction budgétaire permet de **s'interroger sur la capacité des pays étrangers à financer leur propre société civile**.

Sur ce point, l'AFD **accompagne les gouvernements afin qu'ils structurent leur société civile**. La Fondation de France partage également cette volonté de mieux connaître les philanthropes locaux pour qu'ils puissent financer les OSC locales. Cette démarche est initiée aussi par Egides en conseillant les OSC à se tourner vers des bailleurs de fonds locaux pour les petits financements. Aujourd'hui, **une dynamique de réinvention du financement de la société civile est initiée**. Il y a un véritable travail de concertation à réaliser pour le futur du financement pour assurer la complémentarité des différent.e.s acteur.rice.s. **Dans le cadre de la restructuration de la Fondation de France, des réflexions sont en cours pour réaliser des consultations auprès de la société civile**.

Suite à ces interventions, Raphaël a rebondi en mentionnant la **difficulté pour des OSC locales qui ne sont pas reconnues socialement et politiquement, de demander à leur gouvernement qui les rejette de les financer**. Faire confiance à un gouvernement qui opprime la société civile pour la financer semble inenvisageable. Princesse a complété en mentionnant que des fonds publics sont normalement dédiés à la société civile, mais ils sont détournés. Se tourner vers l'extérieur est une solution plus fiable et viable pour les OSC.

La rencontre s'est ensuite conclue par la volonté des participant.e.s d'être mis en relation, notamment Mme ABERLEN et Seraphine car l'AFD organise un événement en juin 2024 auquel Seraphine pourrait faire une représentation.

JOUR 2

MARDI 09 AVRIL

Après-midi

Rencontre avec Elise LEBOUCHER - Députée

Membre de la Commission des affaires étrangères et membre de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

En raison d'un conflit d'agenda, Elise LEBOUCHER n'a pu participer à la réunion. Elle a ainsi été représentée par **Salomé PERSYN**, sa collaboratrice parlementaire depuis un an et demi, et **Bahia AMROUCHE**, stagiaire auprès de Mme LEBOUCHER.

Dans un premier temps, elles ont rappelé que Mme LEBOUCHER a produit **un rapport sur le budget dédié par la France à l'Aide Publique au Développement (APD), dans lequel les enjeux de soutenir les organisations féministes de défense des droits humains ont été rappelés et les coupes budgétaires ont été dénoncées.** Il s'agit par conséquent d'une thématique sur laquelle l'équipe d'Elise LEBOUCHER a à cœur de travailler.

A l'issue d'un tour de table et d'une présentation du projet DEFI et de la tournée de plaidoyer, les participant.e.s sont tout d'abord revenu.e.s sur **les enjeux en matière de droits des femmes** dans leur pays respectif. Concernant le Gabon, Princesse a mentionné **les différents textes internationaux et régionaux ratifiés par l'Etat gabonais mais qui ne sont pas appliqués.** Sur le plan national, des textes sont adoptés mais sans décret d'application ou bien ne sont pas respectés (exemple de la loi sur le quota des femmes en politique). Au sein des partis politiques, les femmes sont mises en retrait et ne prennent pas part aux décisions. Leur présence est instrumentalisée. Par exemple, **pour le grand dialogue national, quasiment aucune des femmes leadeuses ayant travaillé sur la préparation de l'événement n'a été choisie pour y être représentée.** A l'international, le Gabon est pourtant vu comme un pays avec beaucoup d'instruments juridiques en faveur des droits des femmes mais ils ne sont, en vérité, qu'une façade. Une proposition de loi est en cours pour inscrire la parité dans la Constitution gabonaise. Celle-ci est passée au Sénat mais pas encore à l'Assemblée car, selon les partis politiques interrogés, cette loi est inutile puisque les femmes disposent déjà d'un quota de 30% dans les instances décisionnelles. Par cette loi, les hommes ont l'impression que les femmes vont leur retirer leur légitimité.

Le même constat est fait en RDC : des instruments juridiques existent, mais les femmes ne connaissent pas leurs droits et l'Etat ne fait pas en sorte qu'ils soient correctement appliqués. Grâce au projet DEFI 3, les OSC ont entrepris des actions de protection des droits des femmes, de vulgarisation des textes internationaux comme le *Protocole de Maputo*, de sensibilisation des femmes détenues et les filles domestiques sur leurs droits, et ont favorisé l'accès des femmes à la justice.

JOUR 2

MARDI 09 AVRIL

Bien que l'Etat congolais ait des outils pour protéger les droits des femmes, celles-ci n'y accèdent pas. Par ailleurs, la religion et les normes sociétales empêchent les femmes de jouir de leurs droits, dont celui de l'accès à l'avortement pourtant autorisé en RDC depuis 2018.

Séraphine est ensuite revenue sur sa position d'artiste et de femme ayant connu des violences. Au Cameroun, les femmes n'ont quasiment aucun droit. Dans le domaine artistique, les femmes sont exclues des prises de décision relatives à la production, il faut passer par des droits de cuissage. Concernant les droits successoraux, lorsque l'époux décède, l'épouse n'a aucun droit et ses enfants non plus. C'est la belle-famille qui récupère tout. En cas de divorce ou de séparation, c'est la femme qui est mise à la porte tandis que l'époux reste dans la maison avec tous les biens. **S'agissant des violences, les femmes ont du mal à en parler car la prise en charge est lacunaire voire inexistante.** En tant qu'artiste, son travail est d'encourager les femmes à parler des situations qu'elles vivent. **Sa revendication est de mettre l'accent sur la sensibilisation des femmes et de mettre en œuvre une réelle prise en charge.**

Princesse a réagi sur les difficultés de prise en charge des femmes victimes de violences. **Elle a expliqué que les organisations tentaient d'accompagner les femmes mais qu'elles étaient confrontées à des difficultés de financement.** Les membres de ces organisations étant majoritairement bénévoles, ils ne sont pas suffisamment structurés pour répondre à des appels à projet qui sont rares et très contraignants. Par exemple, le ReFLeT souhaitait travailler avec les femmes rurales, mais faute de financement, l'organisation est contrainte de travailler seulement auprès des femmes vivant en ville. Il est nécessaire de pérenniser les actions et de continuer à les mettre en œuvre, ce qui n'est possible qu'avec des financements adéquats.

Les coupes budgétaires de l'APD ont été évoquées ainsi que le non-respect par la France de son engagement d'accorder 0,7% de son revenu national brut à l'APD (actuellement, 0,56%). Réduire l'APD de 800 millions d'euros éloigne encore la France de son objectif, ce qui impacte directement les OSC sur le terrain. Par ailleurs, la France affiche sa volonté de promouvoir une diplomatie féministe, notamment avec le FSOF, qui a été renouvelé pour 2023-2027 à hauteur de 250 millions sur 5 ans. Cependant, la question demeure de savoir si ce fonds sera impacté par les coupes budgétaires. Par ailleurs, il y a une demande de la société civile que ce type de fonds soit développé pour la défense des MSG.

JOUR 2

MARDI 09 AVRIL

Mme PERSYN était à l'écoute de ces craintes et a **adhéré à l'idée de la création d'un fonds dédié aux MSG évoqué par Raphaël et Théo**. Elle a regretté le manque d'institutions indépendantes pour contrôler la mise en application. De plus, elle a souligné l'importance des sensibilisations et de la prise en charge des femmes victimes de violences dans des lieux où la parole est correctement accueillie. **Afin de nourrir leur plaidoyer, elle a également souhaité avoir des informations sur les MSG et sur les acteur.rice.s anti-avortement en Afrique centrale.**

Théo est revenu sur **la notion de prohibition de l'accès à l'avortement par l'Eglise**. Celle-ci s'applique à ce que le droit à l'avortement reste une loi et ne soit pas effectif. Il ne s'agit pas nécessairement de financements extérieurs anti-avortement mais plus du maintien des valeurs chrétiennes et de la tradition. Princesse a évoqué le cas du Gabon où l'avortement est certes autorisé mais très encadré. Dans les pays où l'IVG est totalement interdite, le nombre d'avortements est plus élevé. Au niveau politique, au Gabon, les femmes représentent 58% de la population pourtant très peu votent. Au Cameroun, les moins de 40 ans ne sont pas intéressé.e.s par le vote car iels considèrent que le système en place ne changera pas. D'ailleurs, **la thématique des MSG est instrumentalisée par les partis politiques pour gagner de l'électorat.**

Concernant les MSG, au Cameroun, au moins deux lois criminalisent l'homosexualité. **Il y a toute une machine médiatique, politique, religieuse et sociale qui œuvre contre les avancées de la communauté des MSG**. Toutefois, les communautés se battent et se créent des allié.e.s. Parmi les acteur.rice.s anti-MSG, on peut citer la police, le corps médical et le système juridique. Néanmoins, si les allié.e.s ne peuvent revendiquer ouvertement leur affiliation avec les mouvements de défense des droits des MSG, iels peuvent intervenir lors des détentions arbitraires, interdire aux unités de pratiquer telles ou telles pratique, etc. Au Gabon, une influenceuse trans a dû quitter les réseaux sociaux car elle subissait énormément de violence. Pourtant, aucune loi ne l'interdisait de faire son travail. Son harcèlement était principalement l'œuvre de groupes organisés. Enfin, Raphaël est revenu sur le cas de l'Ouganda et de sa loi sur la peine de mort en cas d'homosexualité avérée. **Il y a un mouvement global transphobe en Afrique centrale. Le plus dangereux, c'est que les pays prennent en exemple l'Ouganda au nom de la protection de la cellule familiale.**

Mme PERSYN a également abordé **la question de l'occidentalisation supposée de la lutte LGBTQIA+**. Théo a expliqué que c'était pour contrer cette vision qu'iels développaient **l'accès aux données et la production de rapports** car l'accès à l'information permet de contrer les idées reçues. Raphaël a complété en abordant **l'approche de désoccidentalisation de la cause au Congo-Brazzaville**. Enfin, Princesse a ajouté que **la production de podcasts et interviews** permet de comprendre davantage ce qui est vécu par une personne et de s'identifier à celle-ci, plutôt qu'une simple donnée qui ne permet pas toujours de se rendre compte de la réalité.

JOUR 2

MARDI 09 AVRIL

Par ailleurs, Mme PERSYN a évoqué **les difficultés d'accès aux financements par les OSC**, notamment ceux de la Commission européenne dont les formulaires sont particulièrement ardues. Elle a aussi souhaité revenir sur **les relations avec les ONG internationales**, un sujet parfois tabou dans le milieu de la coopération et du développement. Comme souligné dans le rapport de plaidoyer, les bailleurs de fonds ont tendance à percevoir les grandes ONG comme étant plus de confiance et plus professionnelles, ce qui abouti à une concentration des financements par celles-ci au détriment des OSC de petite taille. Sur ce point, avec Elise LÉBOUCHER, elles avaient rencontré le Fonds Féministe en Action et s'étaient questionnées sur **la pertinence des fonds intermédiés**. Les intervenant.e.s ont mis en avant l'importance de financer des réseaux d'OSC locales en Afrique centrale pour permettre une meilleure répartition des fonds entre ONG internationales et OSC locales, et donc une meilleure croissance commune créant un cercle vertueux pour l'ensemble de la société civile.

A l'issue de cet échange, Mme PERSYN a déclaré que **le cœur du plaidoyer mené par Elise LÉBOUCHER est centré sur les coupes budgétaires de l'APD**. A ce jour, d'après les informations reçues, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'AFD seraient impactés et, donc, indirectement les ONG. **Dans le rapport produit par Elise LÉBOUCHER, la députée a soutenu des amendements pour faciliter l'accès au financement et doubler les fonds de soutien**. La mise en place d'un fonds de soutien pour les MSG lui paraît être une idée très intéressante à développer. Mme PERSYN a par ailleurs souligné qu'une des difficultés avec l'APD est que celle-ci est partagée entre deux ministères, celui de l'Europe et des Affaires étrangères et celui de l'Economie, ce dernier ayant repris le dessus aujourd'hui. De plus, nationalement, il est plus simple d'attaquer l'APD plutôt qu'un autre budget, car elle est moins visible aux yeux de l'opinion publique. Pourtant, jusqu'ici, la majorité avait toujours voté les augmentations de l'APD. Les partis politiques de droite incitent à cette baisse dans une optique de réduction des aides publiques, mais également l'extrême-droite avec une politisation de l'APD en prenant l'exemple du Mali, Burkina Faso et Niger. L'APD est utilisée comme un outil d'influence diplomatique, alors que la coopération internationale devrait être basée sur des besoins et des orientations écologiques et juridiques. Par ailleurs, prochainement, la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales va être revue. Il est possible que des amendements y soient apportés pour introduire le travail sur la conformité et le filtrage des bénéficiaires des financements dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Ces procédures vont alourdir le travail des ONG et compromettre l'anonymat des bénéficiaires.

JOUR 2

MARDI 09 AVRIL



Rencontre à la Fondation de France



Rencontre avec l'équipe de Elise LEBOUCHER, députée membre de la commission des affaires étrangères et de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

JOUR 3

MERCREDI 10 AVRIL

Matin

Réunion dans les bureaux d'Agir ensemble

Le mercredi 10 avril, l'équipe d'Agir ensemble et les participant.e.s à la tournée de plaidoyer se sont réuni.e.s dans les locaux de l'organisation afin de se rencontrer autour d'un petit-déjeuner.

Après une présentation de chacun.e, **un bilan des rendez-vous réalisés à Paris a été fait.**

- Le ressenti général suite à la rencontre avec M. BERTHON est plutôt positif. L'ambassadeur a été très réceptif et les discussions étaient ouvertes.
- Lors de la rencontre avec les rédacteur.rice.s pays du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, il est apparu que ces dernier.e.s étaient plus intéressé.e.s par les activités concrètes menées sur le terrain par les partenaires que par les problématiques d'accès aux financements.
- Quant à la rencontre à la Fondation de France, étaient présents l'AFD, la Fondation de France, Egides et la Fondation RAJA. Les discussions ont principalement porté sur les besoins en financement.
- Enfin, si Elise LÉBOUCHER n'a finalement pas pu être présente à la rencontre, son équipe s'est montrée très intéressée par le contenu des échanges.

Suite à cette restitution, une question a été posée aux participant.e.s à la tournée : **qu'est-ce que vous attendez de cette tournée de plaidoyer en termes d'impact ?**

- Théo attendait de cette tournée d'obtenir des promesses de soutien et d'accompagnement, de pouvoir continuer le projet DEFI dans le cadre d'une 4ème phase et d'accroître la mise en réseau des OSC.
- Pour Landry, cette tournée avait pour objectif de faire connaître les activités de son organisation de manière plus large, au-delà d'Agir ensemble, et de visibiliser les problématiques rencontrées par les femmes pour encourager à l'action.
- Quant à Princesse, l'impact recherché *via* cette tournée est l'obtention de financement pour les OSC. En effet, bien que le cadre législatif gabonais montre que les droits des femmes sont bien protégés, des stéréotypes persistent dans la société. Il est donc nécessaire de renforcer la structuration des OSC pour promouvoir ces droits.

JOUR 3

MERCREDI 10 AVRIL

- Pour Seraphine, les artistes ont besoin d'accompagnement et de reconnaissance, car ils participent à sensibiliser la population sur les droits humains. Seraphine a également exprimé sa gratitude pour tout le travail accompli et espère que d'autres concours de plaidoyer seront organisés pour mettre en avant les artistes militant.e.s. Grâce à sa participation à la tournée, Seraphine a pu gagner en visibilité et se voir proposer une opportunité par l'AFD de participer à un de ses événements en juin 2024.
- Enfin, les attentes de Raphaël pour cette tournée de plaidoyer ont été comblées. Contrairement à d'autres initiatives où les porteur.se.s de projet monopolisent souvent la visibilité, cette tournée leur a donné l'opportunité de prendre la parole et de formuler directement leurs propres demandes, ce qui constitue une avancée significative.



JOUR 3

MERCREDI 10 AVRIL

Matin

Rencontre avec Sonia ZDOROVITZOFF - Ville de Lyon
Adjointe au maire
Relations, coopération et solidarité internationales

La rencontre avec Sonia ZDOROVITZOFF a mis en lumière l'**engagement de la Ville de Lyon comme refuge pour les défenseur.seuse.s des droits humains**. En effet, la Ville de Lyon travaille spécifiquement sur la thématique des droits humains en octroyant des financements aux acteurs du territoire (300 000€ par an) comme Agir ensemble, et dispose d'une enveloppe d'aide d'urgence à hauteur de 60 000€ par an pour les conflits et les catastrophes (financements ponctuels). Cependant, la Ville de Lyon ne peut verser ces subventions directement aux OSC locales.

Mme ZDOROVITZOFF a ensuite souhaité avoir davantage d'informations sur le projet DEFI, sur le contenu de la tournée de plaidoyer et si les partenaires étaient satisfait.e.s des premiers rendez-vous obtenus. Les discussions ont ensuite porté sur les défis liés à la baisse de l'aide publique au développement française et sur la distribution de l'aide internationale. Les participant.e.s ont notamment souligné l'importance de l'adaptation et de la collaboration des ONG internationales avec les OSC locales. Enfin, Mme ZDOROVITZOFF a salué la venue des partenaires du réseau DEFI qui permet d'enrichir les échanges et de défendre leurs causes par leurs propres discours.

Le rendez-vous avec Mme ZDOROVITZOFF était plus une visite de courtoisie et de véritables engagements n'étaient pas attendus. Cependant, les interventions ont permis de rendre compte de l'importance du travail mené par Agir ensemble afin que la Ville de Lyon maintienne son soutien. Mme ZDOROVITZOFF a souligné la faible capacité d'influence dont elle dispose et les contraintes structurelles et administratives auxquelles elle fait face pour appuyer davantage les projets en faveur des droits humains.



JOUR 3

MERCREDI 10 AVRIL

Après-midi

Événement d'Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (EC SI) – conférence à l'Ordre des avocats

Une conférence en présence de Landry, Princesse, Théo et Raphaël s'est tenue à l'Ordre des Avocats à Lyon le mercredi 10 avril et avait pour sujet : **Qu'est-ce qu'être défenseur·se des droits humains en Afrique centrale ?** Afin de traiter ce sujet, plusieurs questions ont été posées aux panélistes à l'issue de leur présentation respective. Cet événement a rassemblé un total de 33 participant.e.s.

- **Quel est le contexte national dans lequel vous œuvrez ? Quelles sont les violations des droits des femmes et des MSG que vous constatez et dénoncez ?**

Landry a débuté par une **présentation du contexte en RDC**, des instruments juridiques de protection des droits des femmes existants mais non respectés par le pays, ainsi que du contexte de guerre entraînant le déplacement de milliers de femmes et l'utilisation du viol comme arme de guerre par les miliciens. « *En tant que défenseur des droits humains, je m'engage à atténuer cette souffrance* ». Landry a ensuite présenté le travail réalisé par HPT auprès des femmes détenues (cf. compte-rendu du rendez-vous avec les rédacteur.rice.s pays du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères).

Princesse a quant à elle évoqué **le contexte au Gabon** qui est devenu de plus en plus favorable pour les femmes en raison de l'adoption de lois protégeant leurs droits. Depuis, des évolutions juridiques sont constatées telles que la reconnaissance du viol conjugal et du divorce par consentement mutuel. Toutefois, ces textes sont une façade et de nombreuses femmes ne peuvent pas accéder à leurs droits. « *Nous luttons également contre la violation des droits civils et politiques* » car beaucoup d'entre elles sont instrumentalisées par les politiques en raison de leur manque de moyens. « *Nous leur donnons la possibilité de connaître leurs droits et se défendre* ».

Concernant les MSG au Congo-Brazzaville, Raphaël est revenu sur le cadre juridique congolais : absence de loi claire sur la pénalisation de l'homosexualité, majorité sexuelle à 22 ans pour les relations entre personnes de même sexe. Cœur Arc-en-Ciel a réalisé une étude dans le milieu étudiant montrant que de nombreux.ses étudiant.e.s abandonnent leurs études du fait des violences subies. Par ailleurs, suite à un travail de documentation des violences contre les MSG, un rapport de violation a été produit et a permis d'identifier le rejet familial comme l'une des violences les plus répandues. « *Nous cherchons à procurer une assistance de base à ces personnes, un endroit où dormir et de quoi manger* ». Dans le cadre des activités menées, Cœur Arc-en-Ciel tente d'influencer sur le plan national et international une protection claire des MSG en passant par un processus de désoccidentalisation.

JOUR 3

MERCREDI 10 AVRIL

Enfin, Théo a rappelé que le Cameroun est l'un des seuls pays d'Afrique centrale où l'homosexualité est pénalisée. Malgré le plaidoyer mené par la société civile, les textes ont été durcis. Par ailleurs, les leader.euse.s conservateur.ice.s ont des discours homophobes et affirment que les personnes aux identités de genre différentes doivent être pourchassées. Or, les anthropologues ont découvert que des femmes marabouts étaient animées par un esprit masculin et demandaient à être avec des femmes. Cela était accepté. Cependant, les gardiens de la culture refoulent aujourd'hui cette histoire et ne souhaitent pas reconnaître ces traditions. Par ailleurs, des cas d'exorcisme sont constatés afin de retirer l' « esprit » d'homosexualité qui habite les MSG.

- **Face à ces violations, quelles sont les actions mises en œuvre par vous et vos organisations ?**

En RDC, HPT a mis en œuvre le projet **PRODAGIF (Promotion des droits et de l'accès des femmes à la justice)** dans le cadre duquel les filles domestiques ont été sensibilisées à leurs droits et des médiations ont eu lieu avec les employeur.se.s. Quant aux femmes détenues, des séances d'*Ecole pénitentiaire* ont été organisées ainsi que des formations en coupe et couture. Des sensibilisations à la radio sur les droits des détenues ont également été menées grâce auxquelles de nombreuses personnes alertent HPT sur des violations des droits humains.

Au Gabon, le **ReFleT œuvre pour la sensibilisation des personnes sur leurs droits**. Des campagnes numériques sont en cours et une médiathèque en ligne a été créée afin que la femme gabonaise soit outillée pour se défendre. Des points focaux ont été mis en place ainsi que des correspondant.e.s relais formé.e.s aux différentes violences pour qu'ils puissent relayer ces différentes informations auprès des personnes vivant en zone rurale. Des causeries rassemblant des femmes et hommes se sont par ailleurs tenues pour sensibiliser aux violences contre les femmes en milieu politique et un rapport sur le rétrécissement de l'espace civique au Gabon a été produit.

Quant au Congo-Brazzaville, **la réalisation du travail de documentation a permis de produire un rapport de violation** et de le diffuser auprès des instances gouvernementales pour justifier des violences perpétrées au niveau national. Grâce à ce rapport, le président de la Commission nationale des droits de l'Homme a accepté de se joindre à la lutte contre les violences commises à l'encontre des MSG. **Des sensibilisations communautaires** sont également réalisées par l'organisation, ainsi que **des activités de plaidoy'art**.

JOUR 3

MERCREDI 10 AVRIL

Enfin, concernant le Cameroun, **un observatoire national** permettant de faire remonter ces violences a été mis en place. En parallèle, le RITAC a créé **une application de collecte de données** sur les violences et a formé **des agents de suivi communautaire** et des membres de la communauté trans et LBQ qui sont contacté.e.s lorsque des cas de violence sont détectés. Le réseau œuvre également pour **fournir des services moins stigmatisants** à la communauté **en formant des prestataires de santé** pour qu’iels deviennent des allié.e.s. Le RITAC met par ailleurs à disposition **un.e avocat.e pour fournir un accompagnement juridique**, ayant permis de libérer 10 personnes incarcérées sur la base de délit de faciès dans le cadre DEFI 3. Lors de la création du RITAC, 3 groupes trans existaient à Yaoundé contre 7 aujourd’hui.

A l’issue de ces inventions, plusieurs questions ont été posées par le public.

- **Quel est le lien entre vos 4 organisations ?**

Pour Raphaël, il s’agit de « *notre défense commune des droits humains* ». Dans le cadre de la visite d’échange au Cameroun, les organisations de DEFI 3 se sont rencontrées et ont pu échanger sur leur thématique de travail, permettant aux acteur.rice.s de se rendre compte de l’importance du travail réalisé sur tous les sujets : « *J’ai personnellement compris que mon combat est important mais pas plus que la personne à côté de moi* ».

Quant à Théo, le lien a été fait suite à la création du réseau DEFI : « *Lorsque j’écoute les autres activistes, je me rends compte que nous sommes intersectionnel.le.s, qu’il est utile de partager et c’est quelque chose que nous n’avions jamais fait avant* ».

Enfin, Landry a conclu en disant que même en tant que DDH, certaines violations des droits humains n’étaient pas connues comme celles à l’encontre des MSG : « *Grâce au réseau DEFI, j’ai été mis en contact avec un défenseur de Bukavu m’ayant orienté vers une organisation travaillant avec des MSG* ».

- **C’est quoi être un.e défenseur.se des droits humains ?**

Princesse : « *après 2 ans passés au ReFLeT, j’ai compris qu’être DDH c’est se mettre à la place des autres. Je suis moi-même taxée de féministe extrême. Il faut accepter que la société pense que l’on se bat contre la cellule familiale bien que ce ne soit pas le cas. La femme est un homme selon moi, il n’y a pas de raison qu’elle soit considérée différemment. On a parfois peur lorsque des agents en uniforme nous menacent mais j’assume mon choix* ».

Pour Landry, un DDH est un individu qui défend les droits humains. C’est une personne qui est très vulnérable et menacée. Beaucoup sont mort.e.s, d’autres ont dû fuir : « *Être DDH en RDC c’est celui qui choisit de changer notre environnement pour le bien de nos enfants et ceux qui viennent après nous* ».

JOUR 3

MERCREDI 10 AVRIL

Pour Théo, être DDH « *c'est accepter d'être un martyr, de ne pas faire partie d'une famille, de déménager chaque fois qu'on est menacé, de subir des moqueries, de devenir une cible. Mais être DDH dans ce contexte, c'est aussi un miracle, il naît une force et un amour envers nous et les autres. Ce qu'on fait par amour ne se perd jamais* ».

Raphaël : « *On m'a dit que tout cet argent qu'on avait mis dans mes études était du gâchis. J'ai questionné le sens, si être défenseur c'est être une personne dédiée à promouvoir les droits de la personne humaine, cela peut être à géométrie variable dépendamment d'où on se trouve. Si l'on défendait l'environnement, on serait mieux accepté. Dans nos contextes, ce n'est pas juste une personne qui se dédie pour défendre ses droits, mais une personne qui sacrifie toute sa vie pour défendre une cause* ».

- Certaines personnes considèrent que la lutte pour les droits de l'Homme est une invention occidentale. Quand vous écoutez ces propos, quelle est votre réponse ?

Raphaël a réagi en disant que l'influence occidentale est une réalité. Cependant, **des traditions africaines sont basées sur le rapport homosexuel**. Par exemple, le roi devait coucher avec un homme car la force de l'univers se trouve dans l'homme. Charles GUEBOGUO, auteur camerounais, a rédigé un essai dans lequel il démontre qu'il y avait de l'homosexualité dans les cultures précoloniales. Lorsque les hommes partaient à la guerre, ils avaient des relations entre eux, tout comme les femmes restées au village. Cela a été reconnu en Afrique du Sud notamment. Dans la tribu de Raphaël, l'homme qui dansait pour attirer la pluie n'avait pas le droit d'avoir des rapports avec des femmes considérées comme impures, encourageant ainsi des pratiques homosexuelles. Il est absurde de croire que l'homosexualité est arrivée avec les colons alors même qu'ils avaient pour objectif de convertir les populations au catholicisme. Cet argument est utilisé pour légaliser l'oppression exercée par les Etats en Afrique centrale.

La conférence s'est conclue par une synthèse des échanges, et une présentation du podcast « **Genre(s) en Afrique centrale** » dont un épisode est publié chaque semaine par Agir ensemble pendant 8 semaines et relate des témoignages de défenseur.se.s des droits humains. Les participant.e.s ont également été invité.e.s à la représentation de ZePhiness au bar le Court Circuit.



JOUR 3

MERCREDI 10 AVRIL

Soirée

Événement Plaidoy'Art - Concert de ZePhiness au Bar Le Court-Circuit



JOUR 4

JEUDI 11 AVRIL

Après-midi

Rencontre avec l'équipe de :

- La Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes et les filles
- L'Expert indépendant sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre

Marina SANDUL, *Associate Human Rights Officer*, membre de l'équipe de Graeme REED, **Expert indépendant sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre**, a accueilli la délégation pour cette rencontre aux Nations Unies.

Tout d'abord, le mandat de l'expert indépendant a été présenté. Il est en charge des procédures en rapport avec les discriminations et les violences basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans le monde. Ses missions sont les suivantes :

- **Les recherches thématiques en vue de la production de deux rapports annuels.** Dernièrement, deux rapports ont été produits : le premier sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre en lien avec les croyances religieuses et la liberté de religion ; et le second sur l'influence du colonialisme sur les mœurs vis-à-vis de l'identité de genre et l'orientation sexuelle. Un prochain rapport sera publié en 2024 sur la participation électorale en lien avec l'orientation sexuelle et l'identité de genre. **Avant de publier un rapport, l'équipe de l'expert indépendant ouvre toujours un appel à contributions à destination de la société civile sur le site des Nations Unies** avec un formulaire à remplir disponible en anglais, français et espagnol : <https://www.ohchr.org/fr/calls-for-input-listing>. Généralement, les contributions sont reçues et examinées par l'expert indépendant. Ce mécanisme peut être utilisé par la société civile pour alerter sur une situation dans leur pays, et attirer ainsi l'attention de l'Assemblée Générale des Nations Unies. La société civile est toujours invitée à contribuer au travail de l'expert, lors des deux appels à projets annuels. L'expert lit chaque contribution et présentera le résultat à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité. Il s'agit donc d'un mécanisme particulièrement important.
- **Les visites terrains** : les expert.e.s indépendant.e.s réalisent une visite par an. Le pays est choisi selon plusieurs critères : intérêt thématique, zone de crise, invitation de l'Etat, formulation de recommandations dans le cadre de l'EPU. En 2022, l'expert indépendant s'est rendu au Cambodge (Asie), en 2023 au Royaume-Uni (Europe de l'Ouest), et en 2024 en Albanie (Europe de l'Est). Chaque année, la zone géographique visitée change. L'Afrique constitue une seule région. **L'expert ne peut pas effectuer de visite sans avoir une invitation des autorités étatiques du pays.** Il y a beaucoup de pays qu'ils voudraient visiter en raison de la situation préoccupante des MSG, mais ils ne peuvent s'y rendre car les autorités ne répondent pas à leur demande d'invitation.

JOUR 4

JEUDI 11 AVRIL

- **Pendant ces visites, l'expert réalise une étude approfondie de la situation sur sa thématique.** La société civile est rencontrée. **Il rédige ensuite un rapport contenant des recommandations adressées à l'Etat qui a pour obligation d'y répondre.** Des **visites régionales** sont parfois organisées si l'expert reçoit une invitation à prendre part à un événement, mais aucun rapport n'est produit à ces occasions. Si l'expert est invité à venir sur le territoire par une OSC pour assister à une conférence par exemple, le bureau devra quand même informer l'Etat qui pourra réagir et s'y opposer. C'est le bureau qui envoie une demande à l'Etat et non l'inverse. Par ailleurs, quand une visite est confirmée par l'Etat, les OSC peuvent envoyer leurs contributions au bureau avant que l'expert effectue sa mission.
- **Les communications :** celles-ci sont basées sur **des cas particuliers/individuels de violations des droits humains.** Via ce mécanisme, les individus peuvent directement soumettre leur cas/requête. Pour être en mesure de transmettre une communication via la procédure spéciale, **les personnes doivent alléguer d'une violation actuelle des droits humains ou d'un risque certain d'une violation à venir.** Les communications peuvent être transmises par un individu, un groupe ou une OSC. Toutefois, le consentement de la victime doit être recueilli au préalable. Les documents transmis sont généralement **une plainte commune/de groupe** qui relate des situations urgentes appelant une réponse immédiate, **une lettre d'allégations** moins prioritaire, et **une lettre spéciale** qui dénonce une législation ou une pratique ne respectant pas les engagements de l'Etat. **Les plaintes sont soumises en ligne.** Le délai de réponse est entre 2 semaines et un mois. Lorsque des vies sont en jeu, la réponse peut être plus rapide. **Ces requêtes ne sont pas anonymes, mais il est possible de demander à ce que le nom de la victime ne soit pas divulgué lors de la communication.** Toutefois, le nom sera communiqué à l'Etat pour qu'il puisse agir.
- **L'accompagnement des Etats :** les expert.e.s indépendant.e.s peuvent proposer leur assistance aux Etats. Graeme REED a, par exemple, été invité à s'exprimer devant le Parlement écossais au sujet d'une loi sur la reconnaissance du genre. De plus, il peut s'engager auprès de gouvernements lors de législations importantes comme ce fut le cas en Ouganda et au Ghana.

Ce mandat est commun à l'ensemble à des expert.e.s indépendant.e.s et rapporteur.se.s spéciaux.

Les participant.e.s ont dénoncé le fait que les Nations Unies semblent inatteignables pour des OSC comme les leurs. Mme SANDUL a évoqué **la présence de bureaux régionaux, plus accessibles pour la société civile.**

JOUR 4

JEUDI 11 AVRIL

Orlagh MCCANN, spécialiste des droits humains au Service des procédures spéciales du Haut-Commissariat des Nations Unies et membre de l'équipe de Reem ALSALEM, rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes et les filles, a ensuite rejoint la rencontre. A cette occasion, un tour de table a été fait, et une présentation d'Agir ensemble, du projet DEFI 3 et de la tournée de plaidoyer a été effectuée.

Concernant les priorités de la rapporteuse spéciale sur les violences faites aux femmes et aux filles, deux rapports seront publiés en 2024 par la rapporteuse, un premier sur **les violences faites aux femmes dans le milieu de la prostitution** (juin 2024), et un deuxième sur **les violences dans le sport** (octobre 2024). Orlagh a également précisé que la rapporteuse travaille sur **l'axe des violences exercées à l'encontre des filles domestiques** et est intéressée d'avoir des contributions à ce sujet afin de diffuser une communication au gouvernement concerné. Ainsi, Landry a partagé des éléments de contexte concernant **la RDC où les filles domestiques sont confrontées à des violations de leurs droits et à des violences**. C'est pourquoi, HPT sensibilise les filles domestiques sur leurs droits afin de dénoncer les agressions exercées à leur encontre. Par ailleurs, l'association met à leur disposition des avocat.e.s afin de les accompagner juridiquement et judiciairement. Toutefois, beaucoup d'entre elles préfèrent obtenir des arrangements avec leur employeur.e plutôt que d'intenter des actions en justice. Princesse a ensuite mentionné le cas du Gabon où de nombreux textes de loi existent en faveur des femmes, mais ne sont pas appliqués. En conséquence, **beaucoup de femmes sont victimes de violences économiques, dont les filles domestiques**, qui restent dans l'informel, les empêchant de cotiser à la retraite. C'est uniquement dernièrement, après le coup d'Etat, que les employé.e.s de la présidence ont eu droit à certains avantages et droits sociaux dont une sécurité sociale. Il est nécessaire de faire de cette question une priorité. Une communication de la part de la rapporteuse spéciale sur ce sujet pourrait permettre au gouvernement d'en prendre conscience et de prendre des mesures adéquates.

Selon Mme MCCANN, la rapporteuse spéciale serait particulièrement intéressée de connaître ces faits. Toutefois, afin de réaliser une communication sur ce sujet, **iels auraient besoin de davantage d'information de la part des OSC, que ce soit via des cas individuels ou à travers des rapports des organisations**. Comme iels reçoivent des données du monde entier, **iels ont besoin de données précises et concrètes sur la situation plutôt qu'un rapport général**. Princesse a précisé que le ReFLeT est en train de réfléchir à un projet pour formaliser les données de manière plus précises. Elle a également réaffirmé que si les plus hautes instances sont informées de la situation, cela pourrait motiver les Etats à garantir une meilleure prise en charge. Quant à la RDC, Landry a mis en avant la difficulté de recenser les filles domestiques, car, dans de nombreux ménages, les familles emploient des travailleuses domestiques sans les identifier ainsi (travail non rémunéré mais prise en échange de la nourriture).

JOUR 4

JEUDI 11 AVRIL

Théo a ensuite souhaité revenir sur **la situation des MSG au Cameroun qui criminalise l'homosexualité**, et a fait part de son inquiétude quant à l'adoption par l'Union africaine d'une convention interdisant le recours à la torture et à la stigmatisation, convention que le Cameroun a ratifié. Théo a alors posé la question suivante : est-ce que l'équipe de l'expert indépendant a déjà travaillé sur une situation similaire et a eu un impact au niveau sociétal ? Mme MCCANN a déclaré que **lorsqu'iels transmettent une recommandation à l'Etat, iels entame un dialogue sur la situation avec l'Etat en question. Toutefois, tout dépend de la bonne volonté de l'Etat. S'iels peuvent transmettre une recommandation, cela se fait dans le respect de la gouvernance de l'Etat.** Elle a ajouté que le traité auquel Théo fait référence comporte des mécanismes spécifiques qu'il est possible de saisir lorsqu'il y a des manquements.

La problématique des femmes détenues en RDC a par la suite été évoquée par Landry (cf. compte-rendu de la rencontre avec les rédacteur.rice.s pays du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères). Il a mis en lumière les difficultés de recenser ces femmes qui, pour certaines, sont détenues dans les bureaux des agents, échappant ainsi au recensement effectué par les organisations. En visitant seulement les prisons officielles, le Haut-Commissariat pour les droits de l'Homme n'est que partiellement informé des violations des droits humains que subissent les femmes détenues. De plus, Princesse est revenue sur **les violences basées sur le genre en milieu politique au Gabon** dans le cadre duquel deux projets du ReFLeT ont été financés par UNOCA (Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale) et le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) pour la mise en place d'une caravane de sensibilisation à la participation politique. De ces différents projets ont découlé des rapports ainsi que des recommandations. Princesse a alors interrogé les équipes des expert.e.s afin de savoir s'iels prennent connaissance de ces rapports et s'ils influencent leur travail.

Mme MCCANN a annoncé qu'elle ne reçoit pas ces rapports. Iels réceptionnent les rapports transmis par les organes des Nations Unies directement sur des sujets spécifiques, mais ne consultent pas les rapports des différentes organisations ou associations. Toutefois, un rapport sur les violences envers les femmes en politique a été produit et pourra être partagé. Par ailleurs, **concernant les femmes détenues et leurs conditions de détention, la rapporteuse pourrait faire une communication auprès de l'Etat si l'équipe reçoit de plus amples informations sur ce sujet avec des données précises.** Comme iels reçoivent énormément de contributions, il est nécessaire de transmettre des informations synthétiques et de développer une à deux recommandations.

JOUR 4

JEUDI 11 AVRIL

Raphaël a par la suite souhaité savoir si les expert.e.s indépendant.e.s peuvent, par leur mandat, influencer les lois adoptées dans les pays tiers. Au Congo-Brazzaville par exemple, la loi interdit la sexualité « contre-nature », entraînant un flou juridique quant à la criminalisation de l'homosexualité. Il serait nécessaire d'interpeller l'Etat sur ce sujet car, de cette loi, découlent de nombreuses violences policières et des arrestations arbitraires. Ainsi, comment serait-il possible d'insuffler un changement dans la loi ? A l'heure actuelle, le bureau de l'expert indépendant n'a jamais reçu de requête de la part de la société civile pour clarifier une loi nationale. Si cela devait arriver, les expert.e.s indépendant.e.s décideraient du moyen le plus opportun pour agir. Cependant, lorsqu'une loi vient d'être adoptée et qu'elle engendre une discrimination basée sur l'identité de genre et/ou l'orientation sexuelle, la rapporteuse spéciale peut publier un communiqué de presse ou utiliser un autre moyen pour condamner la loi. Iels peuvent agir sur des lois qui viennent d'être adoptées mais, concernant une loi déjà en place, ce serait une nouveauté. Néanmoins, une requête pour modifier une loi déjà existante pourrait tout de même être formulée. Pour ce faire, Mme MCCANN a conseillé d'utiliser la lettre spéciale ainsi que le mécanisme visant à démontrer des cas individuels pour attester que cette loi a un impact direct et concret sur la population.

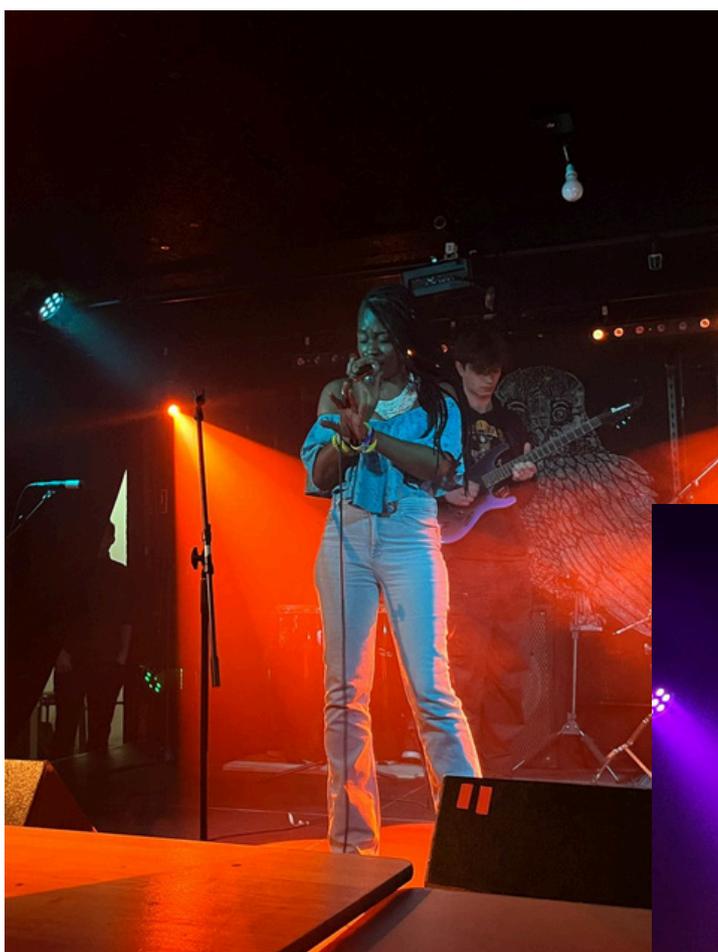


JOUR 4

JEUDI 11 AVRIL

Soirée

Événement Plaidoy'Art - Concert de ZePhiness au Bar La Jonquille



JOUR 5

VENDREDI 12 AVRIL

Matin Bilan de la tournée de plaidoyer

Le rendez-vous avec ONU Femmes ayant été annulé, ce temps a été exploité afin de faire un bilan de la tournée de plaidoyer.

Les participant.e.s ont été satisfait.e.s des rendez-vous réalisés. Les éléments suivants ont été partagés :

- Iels auraient apprécié.e.s **toucher davantage de bailleurs de fonds, ceux en lien direct avec la société civile**, car des acteur.rice.s de haut niveau ont davantage été rencontré.e.s. Toutefois, **plusieurs d'entre eux.elles ont été recontacté.e.s à l'issue des rendez-vous** afin de maintenir le contact.
- **L'échange avec les équipes des expert.e.s indépendant.e.s des Nations Unies a été très enrichissant** et a permis de connaître leur mandat et les mécanismes que les OSC peuvent saisir.
- Les participant.e.s ont déploré l'absence d'Elise LEBOUCHER à la rencontre organisée à l'Assemblée nationale et d'EQUIPOP à la Fondation de France.
- Il aurait été intéressant d'**organiser des réunions avec des associations françaises LGBT** et travaillant sur les droits des femmes pour favoriser le partage d'expériences et accroître la visibilité des actions menées sur le terrain.
- Concernant les représentations de plaidoy'art, **une meilleure organisation est à prévoir à l'avenir au niveau du matériel disponible**. La participation de Séraphine aux différents rendez-vous de plaidoyer a encouragé l'artiste à travailler davantage avec des associations.
- Réaliser une **évaluation post-tournée** serait intéressante afin d'identifier les résultats obtenus et de recontacter l'ensemble des acteur.rice.s rencontré.e.s.
- **Les fiches de plaidoyer** préparées pour chaque rendez-vous ont été appréciées et ont permis de faciliter la préparation des rencontres, tout comme **le livret** qui reprenait le programme de la semaine. Etre associé à la production du **rapport de plaidoyer** et **des notes de position** sur les droits des femmes et des MSG a également permis aux partenaires de se les approprier et d'en parler plus facilement. Il aurait été nécessaire de traduire ces documents en anglais. Iels vont pouvoir s'inspirer de ces livrables pour la préparation de leur propre rendez-vous de plaidoyer.
- **La formation en plaidoyer** organisée en amont de la tournée a également été bénéfique. La tournée a permis de mettre en pratique les enseignements transmis.

CONCLUSION

Suite aux différentes rencontres réalisées, les engagements suivants ont été obtenus.

- **L'Ambassadeur BERTHON s'est engagé à :**
 - **Présenter en juin 2024 une déclaration auprès des Nations Unies appelant à la dépénalisation et indiquant qu'il est contraire aux droits humains de criminaliser les personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, en vue de l'adoption d'une résolution à l'automne 2024 ;**
 - **Au niveau des ambassades, organiser une réunion au moins une fois par an avec les OSC de défense des droits des MSG et apporter un soutien financier (fonds pro-LGBT créés à cette fin) ;**
 - **Mener à son terme le projet de visas alternatifs à l'asile pour les DDH ;**
 - **Mener une réflexion sur les difficultés de renforcement de capacités rencontrées par les DDH en Afrique francophone ;**
 - **Soutenir la création d'un fonds régional participatif pour les MSG en Afrique centrale.**
- **Les rédacteur.rice.s pays du ministère des Affaires étrangères ont annoncé que :**
 - **Un nouveau PISCCA sera lancé en 2025 pour les droits des femmes au Gabon ;**
 - **L'ambassade du Cameroun possède des dispositifs assez flexibles et reste mobilisée sur des secteurs de collaboration divers, créant ainsi pour les OSC des possibilités de financement hors cadre des appels à projets classiques ;**
 - **La volonté du gouvernement français et du Président de la République de renforcer les échanges avec les OSC sur le continent africain.**

CONCLUSION

- La rencontre à la **Fondation de France** a permis d'être informé sur :
 - **Des pistes de financement alternatif** auprès des fondations (fonds Amplified, fonds féministes de la fondation RAJA, etc.) ;
 - L'importante pour l'AFD de protéger le droit d'initiative des OSC ;
 - Le projet en cours de l'AFD, de la Fondation de France et d'autres ONG françaises de **création d'un fonds intermédié pour les droits humains** ;
 - La possibilité d'intégrer dans les projets des **activités de structuration du milieu associatif local** ;
 - De possibles **consultations auprès de la société civile** par la Fondation de France dans le cadre de sa restructuration ;
 - La tenue d'un événement organisé par l'AFD en juin 2024 dans le cadre duquel Seraphine pourrait se produire.
- Elise **LEBOUCHER**, à travers sa collaboratrice Salomé **PERSYN**, a **dénoncé les coupes budgétaires de l'APD française** à hauteur de 800 millions d'euros, et a soutenu la création d'un fonds dédié aux **MSG** en Afrique centrale.
- Sonia **ZDOROVITZOFF**, Ville de Lyon, a affirmé **sa volonté de continuer à soutenir Agir ensemble via une subvention annuelle** afin que l'organisation poursuive son accompagnement auprès des OSC locales.
- **L'équipe de l'expert indépendant et de la rapporteuse spéciale des Nations Unies** a fortement incité les OSC à :
 - **Prendre connaissance des différents mécanismes des Nations Unies** ;
 - **Transmettre leurs contributions** pour la production de rapports et des cas particuliers/individuels de violations des droits humains pour réaliser des communications ;
 - **Se rapprocher des bureaux régionaux des Nations Unies.**

L'équipe du projet DEFI 3



Les organisations participant à la tournée de plaidoyer



COEUR ARC-EN-CIEL
Association Sans But Lucratif
Espoir - Amour - Egalité



Une initiative soutenue par



SIGRID RAUSING TRUST

